

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUILLET 2009
Convocations du 5 juillet 2009

Étaient présents : LEMIRE Jean André, GARCIA Philippe, MEALLET Bertrand, BETES Françoise, BLANC Agnès, PATROUILLEAU Christian, NAPIAS Christophe, MORGANTINI Carlo, LOPEZ Maria, Mme ORTIZ GUERRERO Marie, FAURE Jean François, Mme FERNANDEZ Natacha.

Absents excusés :

JACQUET Agnès, Mlle ROUSSEIL Leslie procuration à Mr MORGANTINI

Secrétaire de séance : Mr LEMIRE Jean André

En ouverture de séance le compte rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité. A l'unanimité le conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour une proposition de délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

CONVENTION Ecole Numérique Rural (ENR) délibération 18/2009 (unanimité) :

Le dossier de candidature de la commune d'Isle Saint Georges pour le programme d'équipement numérique rural fait partie des trente deux premiers dossiers retenus. Afin de réaliser ce programme il convient d'autoriser Mr le Maire à signer la convention ENR avec l'inspection académique de la Gironde. Les dépenses (14 737 € HT) et recettes (subvention ENR = 9000 €) inhérentes à l'exécution de ce programme seront inscrites au budget par décision modificative.

MODIFICATION BUDGETAIRE : délibération 19/2009 (unanimité)

Monsieur Le Maire informe les membres présents qu'afin de financer le programme ENR et de prendre en compte les petites adaptations des travaux de réfection des classes primaires, on se doit de modifier le budget de la façon suivante :

Recettes programme Ecole + 20 000 € (subvention ENR + Subvention Conseil Général) + 8000 € (à prendre sur dépenses imprévues)

Dépenses programme Ecole + 28 000 €

Le programme s'équilibre maintenant en dépenses et recettes à 70 000 €. Il est à noter que l'autofinancement à charge de la commune est aux alentours de 15 000 €, soit un plus de 20% du coût total

AMENAGEMENT DE BOURG : Demande de Subventions au Conseil Général pour tranche conditionnelle N° 2 délibération 20/2009 (unanimité)

Le montant total prévisionnel des travaux (dont coût maîtrise d'œuvre 12% du HT) est estimé à 150 416 € HT. Certaines subventions sont d'ores et déjà accordées par la Région (18 750 €) et par l'Etat (DGE = 42 709,85 €). Il convient, maintenant de déposer auprès du Conseil Général, les demandes de subventions suivantes

- Subventions convention du Conseil Général : 12 883 € HT (action 4.01)
2 302 € HT (action 4.02)
- Service Culture et citoyenneté du Conseil Général: 21 526 € HT (action 4.01)
- Service Développement territorial du Conseil Général : 10 070 € HT (action 4.01)
7 555 € HT (action 4.02)

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE : délibération 21/2009 (unanimité)

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil que Mlle SIMON Valérie, Adjoint Administratif 2^{ème} classe, vient de réussir son examen professionnel d'adjoint administratif 1ere classe. Monsieur Le Maire propose donc la création d'un poste d'adjoint Administratif de 1ere classe à temps non complet. Il est précisé que cet avancement de grade sera officialisé après avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion.

FIN de SEANCE 20h35